

Après l'accord rehaussant de 386% les minima catégoriels :

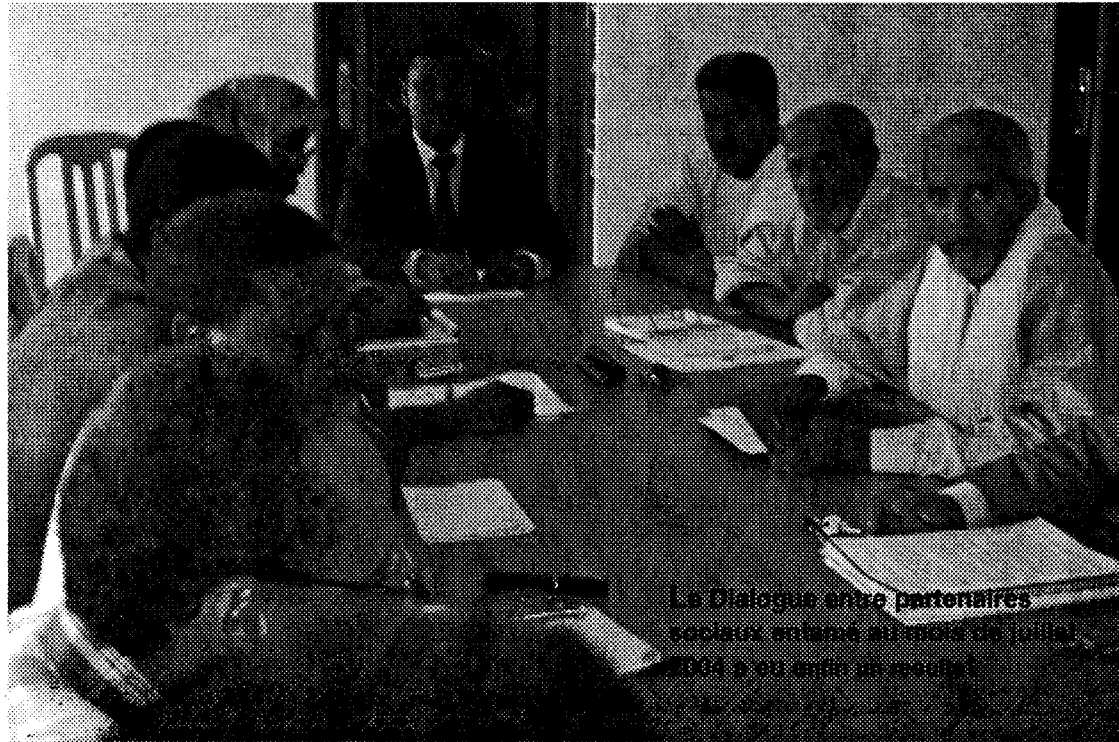
# Les dirigeants syndicaux expriment leur satisfaction !

**L**e siège de l'UTM a abrité mardi après-midi, une conférence de presse réunissant les centrales syndicales ayant participé aux négociations sociales avec le Patronat sous l'égide de l'Etat. M. Aderrahmane Ould Boubou secrétaire général de l'Union des Travailleurs de Mauritanie (UTM), M. Samoury Ould Beye, secrétaire général de la Confédération Libre des Travailleurs de Mauritanie (CLTM) et M. Mohamed Abdallahi Ould Nahah secrétaire général de la Confédération Générale des Travailleurs de Mauritanie (CGTM) ont présenté les termes du nouveau accord, conclu avec le patronat et rehaussant les minima catégoriels de 4000UM à 21000 UM.

C'est M Abderrahmane Ould Boubou qui a présenté les résultats auxquels ont abouti les négociations menées avec le patronat entamées depuis juillet 2004 sous l'égide de la Direction du Travail en tant que facilitateur.

Pour lui, ces négociations sont uniques et représentent un événement majeur dans l'histoire de notre pays. Car pareil acquis n'a jamais eu lieu depuis 1974. Quant aux résultats proprement dits, il indiquera que sur le plan des salaires, une hausse des minima catégoriels a été décidée, ceux-ci sont passés de 4312 UM à 21.000 UM, soit une hausse de 386%. Il précisera également que cette augmentation ne concerne pas le SMIG, qui ne peut être fixé que par décret et que le plafond de 21.000 UM dont il est question a été calculé en y intégrant toutes les augmentations qui ont été décidées jusqu'en 2004. Six grilles seulement seront touchées actuellement en attendant d'y ajouter d'autres.

Lire Page 3



Le Dialogue entre partenaires sociaux entamé au mois de juillet 2004 a eu enfin un résultat.

Après l'accord rehaussant de 386% les minima catégoriels :

## Les dirigeants syndicaux expriment leur satisfaction !

En ce qui concerne le repos hebdomadaire, c'est une loi qui l'a codifié pour vingt quatre heures. La sécurité sociale a fait l'objet a-t-il dit d'une observation de la part des deux partenaires sociaux du fait qu'il n'y a pas de couvertures sanitaires pour les travailleurs. Alors, recommandation a été faite pour que la Caisse Nationale de Sécurité Sociale prenne en charge une assurance maladie pour les travailleurs.

La formation professionnelle a fait l'objet elle aussi, de discussions et les deux parties insistent pour que des structures permanentes s'instaurent afin de garantir la compétitivité des travailleurs et cela à l'orée de l'exploitation pétrolière qui se profile à l'horizon. D'ailleurs, il a tenu à rappeler la recommandation qui a été faite et qui stipule que soit imposé à tout partenaire qui veut faire des prospections pétrolières au pays, de créer une école de formation. Sur l'épineuse question des dockers, il dira qu'il a été constaté un certain monopole de fait, et qu'il a été convenu que les travailleurs occasionnels soient intégrés comme professionnels et de libéraliser le secteur de l'embauche de la main d'œuvre.

Il a été décidé en outre, de créer un cadre permanent de concertation qui réunira de façon périodique, les partenaires sociaux au lieu de laisser au hasard, le gré de rythmer les rencontres. Ce cadre de concertation réunira en plus des travailleurs et du patronat, le ministère de tutelle. Enfin, pour ce qui est des conventions collectives, ce premier tour social constitue une véritable évolution dans la philosophie des rapports entre les partenaires sociaux. Commentant ces résultats, M Abderrahmane Ould Boubou dira qu'elles ont pu aboutir grâce au sens de responsabilité dont on fait montre les différents partenaires sociaux ainsi que la volonté politique affichée par le Gouvernement, qui a sous tendu ces discussions.

Il a précisé que l'application de cet accord prend effet à partir de janvier 2005, sauf pour le secteur minier, en raison de ses spécificités, qui font qu'il bénéficie d'un sursis jusqu'au mois de juillet 2005.

Ensuite, la parole a été donnée aux journalistes qui ont des précisions sur certains points.

Aborder l'ère du pétrole sous de meilleures auspices

Les questions ont porté en premier lieu sur la sincérité du patronat d'honorer ses engagements et où seront puisés les fonds. Pour le secrétaire général de l'UTM il n'y a aucune raison à ce que le patronat ne respecte pas ses engagements, en plus dit-il, il y a la volonté politique affichée par l'Etat qui veillera à ce que l'accord se concrétise dans les meilleures conditions. Cet avis a été partagé également par le secrétaire général de la CGTM. A une de Nouakchottinfo au secrétaire général de la CLTM ayant trait aux différentes interruptions du dialogue entre partenaires sociaux durant les mois écoulés, et la guéguerre qui sévissait entre sa centrale et la CGTM, pour savoir quel a été le déclic qui a été l'origine de l'accord. M Samoury Ould Beye a souligné que ces interruptions étaient tout à fait normales et qu'elles faisaient suite aux difficultés qui surgissaient de temps à autre au cours des négociations. Prenant le relais et de façon plus prolixe, M Mohamed Abdallahi Ould Nahah SG de la

CGTM dira que ces difficultés étaient dues aux achoppements des négociations sur les salaires et le repos hebdomadaire qui ont fait l'objet de concessions réciproques. Le patronat dira-t-il, pressé par son poids lourd représenté par la SNIM qui ne voulait pas entendre du samedi comme journée supplémentaire de repos hebdomadaire.

Alors, les travailleurs de leur côté ont exigé des augmentations substantielles sur les salaires.

A part ces incidents de parcours, tous les représentants des organisations syndicales ont été unanimes à relever les progrès enregistrés ainsi et l'exploit qui a consisté à réunir tout ce beau monde sur une même table et à discuter de façon démocratique et responsable des problèmes aussi sensibles. Des tabous ont été brisés, et Ould Nahah a noté la volonté de tout le monde de réaliser non pas une trêve sur le front social mais d'aplanir toutes les difficultés en vue d'aborder l'ère du pétrole sous de bonnes auspices.

COMPTE RENDU BA YOUSOUF